Institut Ancrage
Conseil et formation

Programme de formation

MODULE 3 : contractualisation d'une action de formation 2026

Objectifs :
Assurer le démarrage de son activité ainsi que la pérennité de son organisme de formation conformément aux obligations règlementaires, administratives et comptables des prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Public concerné et prérequis :
Cette formation s'adresse aux personnes ou entreprises souhaitant créer leur organisme de formation ou bien à des formateurs en phase de création de leur activité.

Qualification des intervenants :
10 années d'expériences dans le champ de la formation professionnelle. Fondatrice et dirigeante de l'Institut Ancrage - Conseil et formation, coach professionnel et maître praticien en PNL, accompagnatrice en bilan de compétences et en VAE, jury de titre professionnel de formateur pour adultes, formatrice accréditée PSSM France, référente qualité en formation professionnelle certifiée, auditrice QUALIOPI

Moyens pédagogiques et techniques :
- Questionnaire de pré-formation- Méthode participative en favorisant l'échange

Durée, effectifs :
14 heures.
10 stagiaires.

Programme :
L'impact de la réforme issue de la loi du 05 septembre 2018- Les différents dispositifs de formation :

Modalités d'évaluation des acquis :
- exercices- Cas pratique

Sanction visée :
- Certificat de réalisation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Délais moyens pour accéder à la formation :
inscription minimum 15 jours avant le démarrage de l'action

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
La formation est accessible en inter ou en intra sur demande. Elle se déroule soit en présentiel soit en distanciel selon le calendrier ou demande spécifique.

Taux de réussite à la formation :

Taux de satisfaction de la formation :
Pas encore de chiffre en 2022, nouvelle formation 2023

Tarif :
800,00 €